
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du 7 janvier 2011

La journée des partenaires du vendredi 7 janvier 2011 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

La réunion a commencé par l'observation d'une minute de silence en mémoire des amis décédés au cours de l'année 2010, suivie de la présentation des vœux à l'occasion de la nouvelle année 2011.

Tout en rappelant les prévisions budgétaires assignées à la Direction Générale des Douanes, qui se chiffrent à 120 milliards de F CFA, Madame la Directrice a invité les partenaires à renforcer le partenariat en vue de l'amélioration des performances, tant de leur côté, que du côté de l'administration. Elle a invité les opérateurs économiques à accompagner la douane dans l'effort de recouvrement des recettes, en faisant preuve de professionnalisme et en améliorant leurs méthodes de travail.

Elle a insisté sur les points suivants :

1. Le respect de la déontologie de la profession de commissionnaire agréé en douane. Madame la Directrice a mis en garde les commissionnaires en douane qui useraient de pratiques frauduleuses. Elle a rappelé aux partenaires que le Service réprimera avec une extrême sévérité toute pratique frauduleuse visant l'évasion fiscale.
2. L'intensification des contrôles au cours de l'année 2011, tant de la part de la Douane et de sa tutelle, que de la part de différents organes et instances.
3. L'obligation de faire inspecter les marchandises par COTECNA. Madame la Directrice a rappelé aux partenaires l'importance de l'inspection avant embarquement, qui avait été instituée pour répondre à la faiblesse du système de contrôle du trafic commercial.

4. Le NIU. Madame la Directrice a rappelé que depuis son institution, le NIU a fait l'objet d'une vaste campagne de vulgarisation. A la date d'aujourd'hui aucun usager de la douane ne peut prétendre l'ignorer.

L'absence de NIU dans les dossiers de dédouanement ne saurait donc être tolérée.

Répondant aux propos de Madame la Directrice Départementale des Douanes, les partenaires ont fait savoir que les prévisions budgétaires ne sauraient être atteintes que si certains paramètres étaient réglés, à savoir :

- les dysfonctionnements de la connexion informatique ;
- la rupture récurrente du stock de consommables informatiques ;
- le renouvellement à temps des comptes créditaires ;
- la lenteur observée dans la procédure de dédouanement au niveau des Brigades ;
- l'application sans faille des dispositions des Notes de Service N° 435 et 029.

Commencée à 8H10, la réunion a pris fin à 9H30.

**La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence